

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
5.4 Délégation de fonctions



2015/69

ARRETE

Portant délégation d'une partie des fonctions du Président

Monsieur Benoît BARANGER, Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un Directeur,

Vu l'article IV des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine,

Considérant que Monsieur Pascal QUENIOT a été nommé Directeur,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal QUENIOT, Directeur, pour tous actes d'engagements ou devis concernant les dépenses n'excédant pas 2 000 euros HT.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification sera :

- Notifié à l'intéressé,

Ampliation en sera communiquée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saumur,
- Monsieur le Receveur Municipal.

LE PRESIDENT,

Benoît BARANGER

A Montsoreau le **11 SEP. 2015**Notifié le **14 SEP. 2015**

Signature de l'agent